Image not found or type unknown

Participer aux dépenses de la famille

Par **afital**, le **14/05/2008** à **19:50**

Bonjour,
Je suis mariée et j'ai un enfant de 2 ans. Je gagne 10000€ annuellement de plus que mon mari. Mais je n'ai pas de 13ème mois contraiment à lui. Son 13ème mois il le place systématiquement dans les actions de l'entrprise qui l'emploie. Toutes les dépenses sont partagées en deux, même l'impot sur le revenu. Mon mari est d'accord pour tout diviser par deux sauf l'impot sur le revenu, il veut que chaqu'un paye sa dette d'impot qu'il doit
Ma question :
- ai-je raison de refuser et d'imposer qu'il paye la moitié de l'impot car c'est à nos deux nom.
Et merci pour votre avis et réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés